CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Juin 2018

OBJET : Convention entre le Département et l'association Petitapeti pour l'occupation de locaux situés dans la Maison de Provence de la Jeunesse et des Sports au 7, rue des Chapeliers à Marseille (13001).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'autoriser la passation d'une convention d'occupation entre le Département et l'Association Petitapeti pour des locaux situés dans la Maison de Provence de la Jeunesse et des Sports au 7, rue des Chapeliers à Marseille (13001),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport, ainsi que tous actes ultérieurs pouvant s'y rapporter dans la mesure où ceux-ci n'apportent pas de modifications substantielles à la convention initiale.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée